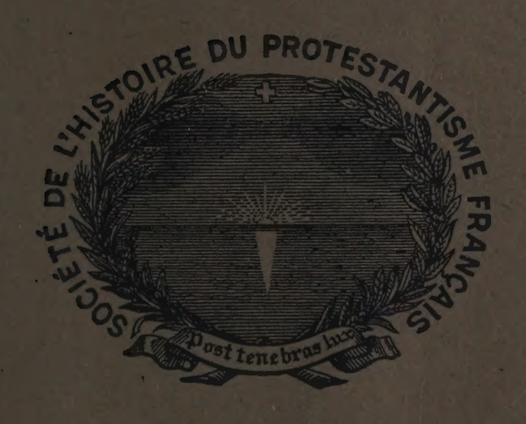
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

IVC° ANNÉE
VINGT-ET-UNIÈME DE LA 6e SÉRIE
Avril-Juin 1947



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

1947

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° de JANVIER-MARS 1947

ÉTUDES HISTORIQUES

I

Notes sur le pavillon des marins huguenots

Les notes qui suivent n'ont la prétention ni de traiter ni de résumer leur sujet ; l'histoire des pavillons maritimes laisserait place à d'amples recherches qui ne sont pas de mon domaine ; je n'y ai guère fait d'incursions qu'à propos d'études plus générales sur l'histoire du navire. Quelques-unes des glanes ainsi recueillies concernent le pavillon des marins huguenots du XVIe et du XVIIe siècle ; je ne crois pas qu'elles apportent du nouveau pour les érudits ; j'ai même des raisons de supposer que la question a fait l'objet, de l'autre côté de l'Atlantique, de travaux assez poussés ; mais j'ai dû constater que ceux-ci, même en temps ordinaire, sont peu accessibles, car je n'ai pas su remonter leurs traces jusqu'aux numéros de périodiques où ils se trouvent probablement enfouis. Dans ces conditions j'ai pensé que lesdites glanes, malgré leur caractère fragmentaire, pouvaient se publier, ne serait-ce qu'afin de provoquer des apports qui les complètent.

Dans leurs luttes contre la Ligue et contre la faction espagnole les forces protestantes eurent leur type particulier de drapeaux et de bannières ; le fait est bien connu en ce qui concerne les armées de terre : il a été signalé pour la première fois par Gustave Desjardins (Recherches sur les drapeaux français, Paris, A. Morel 1874, gr. in-8°). Certains lecteurs s'étonneront peut-être de ce qu'on trouve là matière à une découverte ; de nos jours on est habitué à cette notion que, dans toute guerre, chacun des partis en jeu a son drapeau bien défini ; on oublie que ceci ne date guère que du XIXe siècle. Avant la Révolution, dans l'armée française, chaque régiment avait, pour ses drapeaux, ses couleurs propres et son dessin particulier, chose qui se voit encore en certains pays étrangers. Il n'était donc nullement évident qu'à

l'époque des guerres de religion les bannières présentaient dans chacun des deux camps, une certaine uniformité bien reconnaissable. A côté des enseignes particulières des bandes ou compagnies, moins nombreuses et moins disparates que les drapeaux des régiments du dix-huitième siècle, il existait, de chaque côté, un type général de bannière, caractérisé par un signe précis. C'est cela que le savant historien de nos couleurs nationales a fait ressortir. Ce qu'il a omis de dire et ce que j'ai pu constater, c'est que la même chose s'observe pour les pavillons maritimes.

Si le pavillon huguenot n'avait connu que des luttes intestines entre Français, peut-être y aurait-il lieu de le laisser dans l'oubli, mais ce ne fut pas du tout le cas. Cet emblème serait fort probablement devenu celui de la marine nationale si pareille chose avait existé sous Henri III ; d'autre part il eut, à peu près seul en son temps, l'honneur de représenter notre pays dans les contrées lointaines, au cours de ces entreprises qui nous auraient dès lors donné un bel empire colonial si le gouvernement y avait su persévérer. Ne serait-ce qu'à ce titre il mérite d'être rappelé.

Comme les bannières huguenotes à terre, le pavillon en question se reconnaît à ceci qu'il présente une bande le traversant en diagonale. Pendant ce temps, les enseignes des troupes catholiques ou royales montrent une large croix blanche de France, emblème national depuis le XIV[e] siècle. Portée d'abord sur les vêtements, les surcots des gens en armure, elle se mit à figurer dans les bannières, à une époque indéterminée ; les premières images constatant le fait se placent entre environ 1460 et 1480. Cette croix, sur des fonds divers, subsista jusqu'à la Révolution dans les drapeaux d'un certain nombre de régiments, et dans plusieurs types de pavillons régionaux des navires marchands.

La bande des bannières huguenotes avait une provenance analogue ; c'était la figuration de l'écharpe blanche, un de ces signes de reconnaissance nécessaires en un temps où les gens de guerre n'avaient point d'uniforme.

Ce passage du costume dans la bannière est un phénomène tout à fait général. Il se produisit aussi bien pour les cottes d'armes que pour les « devises », emblèmes généralement plus simples : croix diverses, livrées « divisées » comme ces habillements médiévaux où la couleur change suivant le côté de l'individu. Encore de nos jours, de l'autre côté de la Manche, nous voyons subsister les léopards, la harpe et le lion rouge dans l'étendard royal, la croix rouge d'Angleterre,

les sautoirs blanc et rouge d'Ecosse et d'Irlande, savamment superposés, dans le pavillon de l'Union.

A propos de l'écharpe, Desjardins amorce des discussions linguistiques, archéologiques, qui ne seraient pas sans intérêt, mais qui sortiraient par trop de ma compétence et dont je veux seulement donner un aperçu.

Le mot écharpe désigna d'abord l'espèce d'escarcelle ou de musette des pélerins. Celle-ci était portée en bandoulière ; d'où l'expression porter en écharpe, puis le transfert du nom à la courroie ou cordelière, ou à toute bande d'étoffe disposée de la même façon. Certains linguistes ont voulu rattacher directement ce mot et ses formes diverses aux mots anciens et primitifs (ancien haut-allemand, anglo-saxon, sanscrit) qui expriment l'idée de couper ; l'écharpe serait un morceau de tissu taillé en lanière, en bande étroite. D'autres veulent voir plus de continuité dans l'idée de position en biais. Pour le profane qui cherche à se faire une opinion par la comparaison de celles des habiles, il semble bien que ces derniers aient, tous, à la fois tort et raison. Chacun d'eux, préoccupé de sa thèse particulière, ramène arbitrairement à quelque chose de trop simple ces phénomènes de « sémantique » qui furent extrêmement complexes. Les voies par lesquelles dérivent les uns des autres les sens successifs d'un même mot, ou les sens particuliers de ses variantes, présentent plus de ramifications, de confluences ultérieures, voire de retours sur elles-mêmes, que l'on n'en peut généralement soupçonner. Ce qui est certain, c'est qu'on trouverait facilement nombre de mots appartenant à la famille en cause (ou présentant tout ce qu'il faut pour y appartenir) et se rapportant soit à la notion de couper, soit à celle de biais, soit aux deux à la fois. On en rencontrerait probablement dans chacune des principales langues européennes, romanes ou autres. Tel l'anglais *scarf* quand il veut dire l'assemblage de deux pièces de charpente taillées en biseau. (Cette dernière coïncidence étant d'ailleurs probablement un pur hasard, car on ne serait pas embarrassé de citer nombre de cas analogues et indiscutablement fortuits).

Certains auteurs veulent faire remonter le passage de l'écharpe dans l'héraldique aux origines mêmes des armoiries. Pour eux la « bande », pièce qui barre l'écu en diagonale, du haut en bas et de gauche à droite, ne serait que la représentation de cet accessoire vestimentaire. L'écharpe aurait donc été portée, par-dessus l'armure, dès l'époque où celle-ci se généralisa. C'était, nous disent les uns, la fa-

çon d'arborer les couleurs de sa dame. D'autres, plus prosaïques, y voient simplement un « suaire », un morceau de linge à toutes fins ; il était commode d'avoir cela sous la main dans un accoutrement qui ne permettait pas d'atteindre le mouchoir de poche ou ce qui en tenait lieu. L'une et l'autre hypothèse sont ingénieuses, mais, à ma connaissance, on n'a jamais produit ni un texte ni une image qui les appuient. Le port de l'écharpe sur l'armure au Moyen-Age est une invention des théoriciens du blason, vers la fin du XVI[e] siècle ou la première moitié du XVII[e] siècle. Ceux-ci expliquèrent à l'envi comment l'introduction des armoiries avait dû, ou aurait dû se produire ; les auteurs qui couchèrent cela par écrit un peu plus tard transformèrent ces suppositions en faits établis ; c'est l'histoire de maintes données auxquelles seule l'indéfinie recompilation des manuels confère l'authenticité. En ce qui concerne la « bande » du blason l'hypothèse ne serait plausible que si l'écharpe avait bien fait partie de l'attirail des chevaliers, mais, dans ce cas, il serait étrange que personne n'en ait parlé, ni qu'aucun monument figuré (vitrail, miniature de manuscrit, pierre tombale, etc.) ne nous en ait conservé le témoignage. De telles pièces, à ma connaissance, n'ont point encore été signalées. S'il en existe, elles sont exceptionnelles, et il est logique de croire que l'écharpe militaire au Moyen-Age ne fut jamais d'un usage répandu. Fort probablement les théoriciens du blason, s'ils ne firent pas là une invention de toutes pièces (chose toujours rare dans l'élaboration des mythes) attribuèrent à un passé reculé le fait même qui nous occupe, alors presque contemporain : le passage de l'écharpe huguenote dans les bannières.

L'apparition de l'écharpe ne se constate guère que vers le milieu du XVI[e] siècle. Ce fut d'abord l'insigne des grands chefs, puis des officiers de reîtres et de lansquenets ; l'usage en vint à tous les hommes de certaines compagnies, d'où il se généralisa complètement. Le même phénomène plus ou moins rapide, s'observe pour d'autres ornements : on peut citer l'épaulette au XVIII[e] siècle, les aiguillettes ou la fourragère, particulières aux régiments d'élite vers les débuts du premier Empire, étendues à toute la cavalerie à la fin de celui-ci. La généralisation de l'écharpe dut rencontrer d'autant plus de faveur qu'elle fournissait un signe de reconnaissance plus visible et moins fragile que les panaches ou accessoires analogues, plus... pratique que les improvisations comme celle des Camisards. C'est à l'étranger qu'elle se pro-

duisit, chez les Impériaux, les Espagnols, ainsi que chez les Allemands en lutte avec l'Empereur. En France le besoin ne s'en faisait sans doute pas sentir parce que l'on conservait la croix blanche, telle qu'on la reconnaît encore, assez avant dans le XVIIe siècle, sur les casaques des mousquetaires et sur leurs manteaux en forme de dalmatique, popularisés de nos jours par les émules des Meissonnier ou des Roybet.

Lorsque les huguenots de France, pour se distinguer des troupes catholiques, eurent besoin d'un signe nouveau, ils recoururent tout naturellement à celui-là, bien connu d'eux par la présence des forces espagnoles ou allemandes dans les camps de la Ligue ou de la Réforme. Ces étrangers portaient des écharpes jaunes ou rouges, celle des Français fut blanche, de la couleur que les protestants avaient depuis longtemps choisie, à titre de symbole de la pureté de conscience. Aux journées de Dreux (1562) et de Jarnac (1569) les chefs huguenots portaient cet insigne ; on ne sait si, dès lors, il s'étendaient aux soldats ; à Dreux il n'y en avait pas besoin, les troupes de Condé étant pourvues de casaques blanches bien reconnaissables. En tout cas nous le retrouvons plus tard sur tous les hommes de certaines compagnies du roi de Navarre ; devenu roi de France, ce dernier le conserva jusqu'à sa mort pour ses cent-cinquante gardes du corps. Entre temps, Henri III l'avait adopté, pour lui-même et pour sa suite, en hommage à la valeur des soldats protestants, lors du combat de Tours (1589). Ce devint l'insigne du parti royaliste et des Politiques, en somme, des ennemis de la Ligue.

Le port de l'écharpe blanche, à vrai dire, ne fut pas absolument limité aux guerres de religion. Lors de la bataille navale des Açores (26 juillet 1582), les Français y eurent recours pour se reconnaître dans les abordages. Ainsi en avait décidé l'amiral Philippe Strozzi. C'était un ordre de circonstance et il ne s'agissait pas d'insigne de nationalité : la France n'était pas encore en guerre ouverte avec l'Espagne : Catherine de Médicis arguant de droits personnels au trône de Portugal avait fait accord avec le prétendant Dom Antonio et lui envoyait, soi-disant à titre privé, des secours contre l'usurpateur, Philippe II d'Espagne ; il n'est pas dit, d'autre part, que l'expédition ait comporté, comme certaines qui la précédèrent et qui furent, de même, destinées au Brésil, une participation spécialement protestante ; le blanc fut probablement choisi pour la seule raison que des morceaux de linge ou de toile se trouvaient à bord sans

difficulté, tandis que la confection d'écharpes de couleur n'y aurait pas été possible ; l'ordre en question fut donné la veille ou le jour même du combat, ce n'était donc pas une disposition à caractère permanent ; et cela n'a probablement rien à voir que d'accidentel avec l'origine huguenote de l'écharpe blanche chez les troupes royales. Celle-ci a été contestées depuis par certains historiens, mais elle ne paraît pas niable ; elle est affirmée par les mémoires d'un contemporain, le maréchal de Tavannes (T. XXXIII, p. 398, cit. p. Desjardins, p. 54), qui ne la mentionne d'ailleurs que pour s'en désoler, en bon catholique orthodoxe.

L'opposition entre la croix et l'écharpe passant du costume dans les drapeaux, ceux des huguenots portèrent désormais une bande diagonale unie. Le fait est enregistré par les gravures de l'époque ; Desjardins donne, là-dessus, une copieuse liste de références ; elles sont presque superflues ; car il suffit de feuilleter, au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, (Collection de l'Histoire de France), les années correspondant aux guerres de religion, pour trouver rapidement des exemples convaincants.

Pour voir si des bannières analogues avaient été employées sur mer, il était indiqué de chercher d'abord dans les souvenirs des sièges de la Rochelle et des actions navales dans les mêmes parages. Les premiers sondages furent décevants. Dans les célèbres gravures de Callot les vaisseaux huguenots, figurant à l'arrière plan, sont trop petits et trop peu détaillés pour nous renseigner. Il en va de même dans les autres images connues du grand siège de 1628, par exemple dans la toile de Philippe de Champaigne au Louvre (Salle XIV). où le panorama du port forme le fond du portrait de « Louis XIII couronné par la victoire ». Le Musée Municipal de La Rochelle possède un tableau d'A. Van der Kabel (1631-1705) mais il ne met pas en scène les vaisseaux de Guiton ; il représente une des escarmouches mollement amorcées par l'escadre anglaise de secours. Les bâtiments de celle-ci, tout comme ceux de l'escadre royale de France, ont, à l'arrière, le pavillon rouge de combat, signe de défi, alors en usage dans les marines du Nord, particulièrement chez les Hollandais ; il n'y a rien d'étonnant à voir cette pratique suivie par la flotte de Louis XIII, qui n'avait pas encore de traditions nationales, et dont les meilleures unités avaient été construites et équipées en Hollande. Les poupes étant occupées par ces pavillons rouges, les pavillons de nationalité se voient en tête des mâts : les français sont bleus à

croix blanche ou blancs à croix bleue, l'interversion des couleurs étant la moindre des fantaisies que l'on se permettait à l'époque. Parmi les anglais, trois vaisseaux sont peints de façon assez précise pour que l'on voie le détail de leurs pavillons. Ceux-ci (*fig.* 1 et 2) montrent nettement

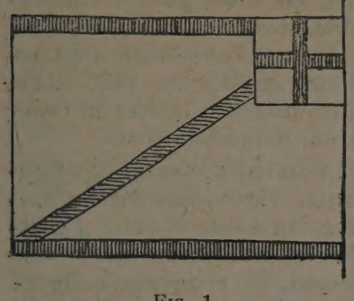


Fig. 1

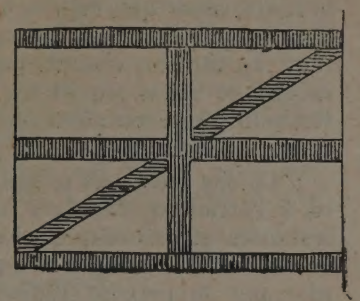


Fig. 2

l'union de l'emblème national et de l'emblème huguenot. La croix rouge de Saint-Georges occupe soit l'ensemble du champ soit, comme de nos jours, un simple canton ; pardessous se détache du fond blanc la bande diagonale bleue. En haut et en bas se voient deux bandes horizontales rouges ; cela peut-être soit une marque particulière d'escadre ou de division, soit une de ces raies, variables suivant les fantaisies individuelles, qui formaient encore souvent le fond des pavillons britanniques. De telles bandes horizontales sont assez fréquentes dans l'iconographie anglaise de l'époque. Par contre la bande diagonale bleue est chose que l'on ne rencontre pas ailleurs ; il ne peut s'agir là que du signe indiquant l'alliance avec les assiégés rochelais. L'autorité du document me paraît très acceptable, bien qu'il ait été exécuté, au plus tôt, un quart de siècle après les événements. On admet à La Rochelle que le peintre reçut, des autorités locales, les renseignements topographiques nécessaires à l'exécution de son œuvre ; il en fut certainement de même pour les renseignements nautiques. Si Van der Kabel ne semble pas d'une très grande compétence pour le dessin des agrès (en particulier sa représentation des brides, de filin ou d'étoffe, qui retenaient les pavillons le long de leur mât, révèle qu'il n'en connaissait pas bien la disposition) il reçut certainement des indications précises pour la couleur des pavillons : livré à lui-même il n'aurait pas été inventer cette bande diagonale dont les images de pavillons britanni-

ques n'offrent pas d'autre exemple à ma connaissance ; il peut y avoir eu des erreurs dans la traduction en peinture de ces indications ; le pavillon de la figure 2 n'est pas très d'accord avec les règles du blason, telles qu'elles étaient dès lors strictement appliquées en Angleterre par le collège des hérauts, ainsi que cela se constate, en 1606, pour l'élaboration du pavillon de l'Union. Même en admettant là une erreur, ce tableau établit, pour le moins, l'existence d'un témoignage selon lequel les pavillons anglais de 1628 à La Rochelle représentaient, de quelque façon, à la fois la croix rouge de Saint-Georges et la bande diagonale bleue.

Ce cas n'est pas le seul où la bande huguenote ait figuré, à l'étranger, dans les luttes entre forces maritimes protestantes et catholiques. Le Musée Naval de Madrid possède un certain nombre d'aquarelles exécutées au siècle dernier par le peintre Rafael Monleon, le rénovateur de ce musée. Dans certaines, qui reconstituent des combats entre bâtiments espagnols et hollandais, ces derniers portent un pavillon où une bande diagonale tranche sur un fond constitué par une série de bandes horizontales. Je ne connais ces aquarelles que par des photographies et j'ignore les couleurs ; le champ peut représenter soit le pavillon des Provinces Unies, aux neuf bandes alternativement rouges, blanches et bleues, soit un des pavillons de provinces à bandes de couleurs diverses (Terschelling, Rotterdam) ; la diagonale superposée ne peut être autre chose qu'un de ces signes de protestation apparus alors dans les pavillons néerlandais, comme les dix besants d'or indiquant la révolte contre l'impôt des dix deniers établi par le fameux duc d'Albe, de sanguinaire mémoire. J'ignore les sources de Rafael Monleon en la circonstance, mais l'extrême probité constatée dans maints de ses autres travaux historiques suffit à m'en garantir l'authenticité.

Revenons maintenant aux pavillons français. Le siège de La Rochelle en 1628 ne fournissant rien, il fallait remonter aux autres chapitres maritimes de cette guerre civile. Le siège de 1573 n'a pas laissé de traces, que je sache, dans les documents figurés, du moins dans les collections auxquelles il est facile de se reporter. La bataille du Pertuis Breton (15-17 septembre 1625) fait le sujet d'une gravure de Du Carlo (Bibl. Nat. Estampes, Ic 2, fol. 43), mais les bateaux y sont trop petits pour que les détails de leurs pavillons soient visibles. Je fus plus heureux en ce qui concerne la bataille de Saint-Martin-de-Ré (27 octobre 1622). Le département

des cartes de la Bibliothèque Nationale possède une gravure anonyme (Ge D 3358) affichée dans la salle de travail (actuellement dans le vestibule de l'installation provisoire) qui représente ce combat. On y voit la mêlée des deux flottes, les bâtiments catholiques répérés par une fleur de lis dans les huniers, les protestants par une H au même endroit. Seuls les vaisseaux amiraux ont des pavillons qu'ils portent en tête de mât. Du côté huguenot, l'un l'a au grand mât, l'autre au mât de misaine. Il s'agit, vraisemblablement des navires de Jean Guiton, amiral des Rochelais et de Marquain, leur vice-amiral, qui périt dans la bataille. Chez l'un comme chez l'autre le pavillon est blanc avec une bande diagonale plus sombre (*fig.* 3). Le document, à mon

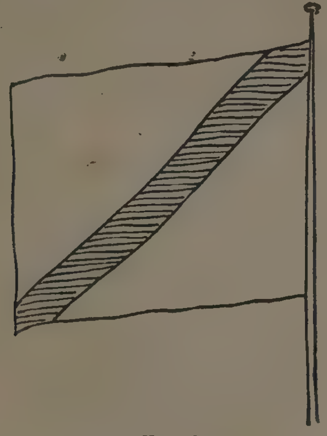


Fig. 3

avis mérite confiance sur ce point. Il ressemble beaucoup à la gravure de Du Carlo (probablement le même que l'ingénieur de ce nom qui prit part aux opérations militaires de ces guerres). A vrai dire les connaissances nautiques de l'auteur apparaissent assez minces dans les deux cas ; les bateaux ne sont pas dessinés par quelqu'un de familier avec leur silhouette, et leur nombre est plus considérable que ne l'indiquent les récits de ces batailles, mais plusieurs détails révèlent cependant un souci de documentation, en particulier pour ce qui concerne les pavillons. C'est ainsi que l'un des bâtiments de la flotte royaliste arbore une enseigne à fond sombre, où se détache au blanc une croix tréflée ; cela veut, sans doute possible représenter

le pavillon de l'Ordre de Malte ; on sait, en effet, que le « grand galion de la Religion » avait été prêté au roi de France pour la circonstance. Il est peu probable, à la vérité, que son pavillon ait été exactement fait de la sorte, car une documentation très abondante montre toujours le pavillon de l'Ordre avec une croix « pleine », autrement dit, une croix ordinaire ; alors, comme aujourd'hui, dès qu'il était question de croix et de Malte, l'homme non averti se représentait soit la croix à huit pointes du collier de l'Ordre, soit, plus souvent, une forme vague de croix, plus ou moins curviligne et fleuronnée. Tout ceci prouve, me semble-t-il, que, si notre graveur ne disposait pas de croquis pris sur place, il disposait, par contre, de renseignements verbaux ou écrits sur lesquels il s'est basé ; si l'on voit comment la croix de Malte a pu se déformer sous son burin, il y a peu de chance de malentendus analogues dans la traduction de quelque chose d'aussi facile à décrire que la simple bande diagonale.

Cette gravure ne nous dit pas quelles étaient les couleurs de ces pavillons, mais il n'y a pas de doute que celles des Rochelais aient été le blanc et le bleu. Guérin (Hist. Maritime, 1851, II chap. XI, p. 382), à propos des combats de 1621 avec l'escadre royale de Razilly, mentionne l'escadre de Jean Guiton « aux pavillons blancs et bleus », Ch. de la Roncière dit, de son côté (Hist. de la Marine Française, IV. Plon 1923, p. 547) que les échevins firent cadeau, à l'envoyé de l'amiral anglais Denbigh, d'une chaîne d'or « avec l'écharpe blanche et bleue aux couleurs municipales », mais, pas plus que Guérin, il ne précise sa source. Le « pavillon bleu flottant sur la tour de la Lanterne » (*Ibid.*, p. 554) semble être mentionné soit d'après Mervault (Journal des choses... au dernier siège de La Rochelle. Rouen 1671, in-8°), soit d'après le « Récit véritable... » (Paris 1628, in-8°).

On trouverait fort probablement des indications là-dessus dans les très nombreuses relations, tant imprimées que manuscrites, de ces guerres de religion, dont beaucoup, comme celles déposées aux archives municipales de Carpentras, sont malheureusement peu accessibles au chercheur parisien. Je n'y ai pas entrepris de sondages ; depuis que mon attention s'est trouvée attirée sur ce pavillon huguenot j'ai seulement eu l'occasion de m'assurer qu'il n'en est question ni dans la *Vie de Henri de Montmorency* par Simon Du Cros (où la campagne de 1625 est racontée d'après le jour-

nal et les témoignages d'officiers y ayant pris part), ni dans les lettres de Théodore de Mantin au duc de Guise (respectivement contre-amiral et amiral dans la campagne de 1622).

A ce sujet, je ferai les mêmes remarques quant aux essais de colonisation huguenote au Brésil et en Floride au XVIe siècle. J'ai pu constater que Jean de Léry, dans sa relation de l'expédition de Villegagnon, ne parle pas de ce qui nous occupe, mais il resterait à explorer nombre d'autres sources (La Popelinière, Thevet, Ribaut, Le Challeux, etc.), je n'ai guère fait jusqu'ici que rechercher, à ce propos, les documents illustrés. Le Cabinet des Estampes — du moins les séries où l'on pouvait s'attendre à trouver quelque chose, n'a rien donné, mais, par contre les dessins de Jacques Le Moyne de Morgues, dans la collection de Voyages des De Bry, sont très explicites. Quatre planches relatives à l'expédition de Laudouinière en Floride (1564-65) montrent les bâtiments de celui-ci. Un seul pavillon figure dans chacune d'elles, en tête du grand mât de l'un des deux bateaux ; les formes et les hachures varient, mais on retrouve chaque fois la bande diagonale. Les figures 4 à 7 en montrent le dessin ; voici la liste des planches où ils se trouvent :

Fig. 4 : Pl. I : *Floridœ Promuntorium ad quod Galli appellunt Gallicum ab illis nuncupatum.*

Fig. 5 : Pl. IV : *Sexalia flumina a Gallis observata.*

Fig. 6 : PL. V : *Gallt ad portum Regalem perveniunt.*

Fig. 7 : Pl. VI : *Gallorum prefectus columnam in qua Regis Galliarum insignia statuit.*

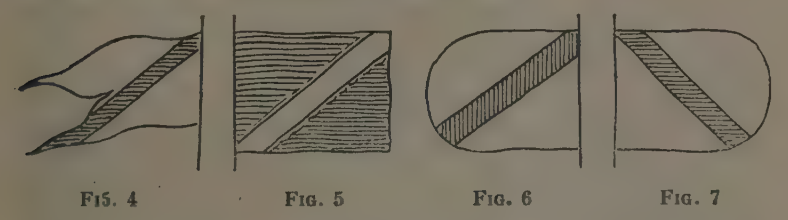


FIG. 4 FIG. 5 FIG. 6 FIG. 7

Le titre du fascicule, qui fait généralement partie du Tome I du recueil *India occidentalis,* est :

Indorum Floridam Provinciam inhabitantium eicones. primum ibidem ad vivum expressae a Iacobo Le Moyne, cui coguomen De Morgues addita ad singulas brevi earum declaratione Nunc veró recens a Theodoro De Bry Leodienseinaes incisae et evulgata. — Anno Christi MDC IX.

Dans l'exemplaire colorié (coloriage ancien) qui se trouvait naguère à la bibliothèque du Service Hydrographique de la Marine, le champ de ces pavillons était peint en bleu, la bande laissée telle quelle ou dorée. Ceci n'est pas très d'accord avec les hachures. Il n'est pas du tout certain que le graveur ait voulu indiquer les couleurs suivant la convention héraldique (horizontal=bleu ; vertical=rouge) ; cette règle ne fut définitivement admise pour le blason qu'à partir d'environ 1635, et, depuis lors, si les artistes graveurs la respectent généralement, il y a de nombreuses exceptions. Toutefois, Le Moyne de Morgues et son graveur n'eurent certainement pas l'idée de laisser en blanc ce qui représentait du bleu, et de faire correspondre au blanc des parties hachurées : l'inverse et infiniment plus vraisemblable. Que le bleu et le blanc aient été les couleurs dominantes, sinon les seules, c'est tout ce qu'il y a de plus probable. Nous avons vu que c'étaient les couleurs huguenotes à La Rochelle. Je ne crois pas, quoi qu'en disent nos auteurs qu'il faille voir là des couleurs particulières à la ville ; les armes de celle-ci, qui sont, à peu de chose près celles de Paris, ont le champ rouge, si l'on fait abstraction du « chef » fleurdelisé commun à quantité de villes. Le bleu et le blanc étaient tout simplement alors les couleurs de la France, et toutes les provinces maritimes, si elles en varièrent la disposition, les gardèrent pour leurs pavillons particuliers. Je crois que la figure 5 est le pavillon français de l'époque dans lequel la croix blanche est remplacée par l'écharpe et que les autres en dérivent par l'interversion des couleurs, chose alors tout à fait normale. Il se peut que l'une des parties du champ, dans le type de la figure 5 ait été parfois rouge, par analogie avec ce qui se passait souvent pour les pavillons à la croix, la combinaison bleu-blanc-rouge étant aussi vieille que la navigation en France. Que le modèle de la figure 6 ait réellement été blanc avec une bande rouge, c'est très peu probable, les enseignes ne contenant que du rouge et du blanc ayant pratiquement disparu au cours des guerres d'Italie. En outre, dans ce cas particulier, je vois une autre raison : une telle bannière aurait rappelé de trop près celle de la maison de Lorraine qui s'en serait différenciée seulement par les trois oiseaux, les « alerions », posés sur la bande.

Concurremment avec les pavillons diagonalés, ces expéditions colonisatrices du XVIe siècle usaient de la bannière bleue aux trois fleurs de lis. Les pionniers huguenots, allant

chercher outre-mer la liberté de conscience, pouvaient répudier la croix blanche parce qu'elle était devenue l'insigne de la faction guisarde, mais ils n'avaient pas les mêmes sentiments pour la bannière royale. C'est elle qu'ils plantaient sur leurs établissements à terre (Pl. X de la Partie citée de De Bry). L'aversion pour la croix blanche s'estompait d'ailleurs, entre les périodes de crise ouverte, lorsque les efforts pour apaiser les esprits faisaient provisoirement quelques progrès. C'est au point que les deux emblèmes rivaux se voient rassemblés dans un même pavillon qui se rapporte certainement à une expédition menée sous l'inspiration de Coligny.

Dans le bel atlas de Guillaume Le Testu (Bibl. du Ministère de la Guerre) terminé en 1556, plusieurs navires français sont dessinés sur les espaces vides des océans. L'un deux porte, en tête du grand mât, le pavillon que montre notre figure 8. L'atlas est richement enluminé, et les pavillons y

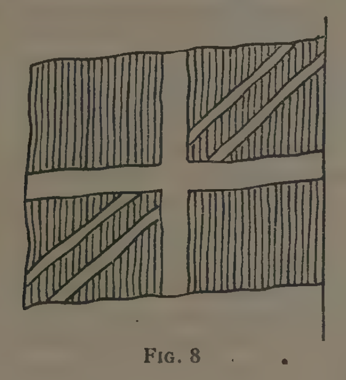


FIG. 8

sont coloriés, ce qui eut pu être une bonne fortune pour les chercheurs, car les documents en couleurs sont rares au XVI[e] siècle ; malheureusement Le Testu dut laisser à quelque comparse le soin de l'enluminage, car le coloris est fantaisiste ; c'est ainsi, par exemple, que, dans les armes du Portugal, il fait rouges les cinq petits écussons centraux qui n'ont jamais été que bleus. Ceci nous dispense de nous demander pourquoi le pavillon en question ne montre que du rouge là où nous nous attendions à trouver soit du rouge et du bleu, soit uniquement du bleu. Il faut se résigner à traiter cette image comme un document monochrome. Réduite à cela elle reste fort intéressante. On y reconnaît aisément

la bande huguenote, apportée dans le pavillon français à croix blanche. On lui a laissé, pour la faire ressortir, une partie étroite de son fond blanc ; la combinaison est effectuée suivant le procédé dont nous avons déjà parlé plus haut, celui dont résulte le pavillon anglais de l'Union, réunissant les croix de saint Georges, de saint André et de saint Patrick. Le Testu a représenté le navire français en train de se canonner avec un Portugais ; c'est l'évocation d'un de ces incidents de mer où il fut acteur. Il avait envoyé, avec le moine Thévet, en reconnaissance au Brésil, pendant les années 1551 et 1552. En novembre 1556 il repartait de Honfleur avec l'expédition de Villegagnon. Son atlas, dédié à Coligny, (dont l'aigle blanche y figure à maintes reprises, sous forme d'armoiries ou de « devises ») fut exécuté dans l'intervalle entre ces deux campagnes ; l'ouvrage est intéressant à des titres beaucoup plus importants que la menue donnée pour laquelle nous le mettons à contribution. Et pourtant celle-ci montre éloquemment à quel point l'étude de pareils détails peut éclairer des points d'histoire. De graves auteurs n'ont-ils pas écrit, d'après Arthur Heulhard (*Villegagnon, roi du Brésil*, Paris, 1897, in-8°) que l'essai de colonisation de la « France Antarctique avait été conçu en dehors de toute participation des réformés, et que l'Amiral (Coligny) vint « tout gâter » en introduisant, après coup, cet élément nouveau. Le pavillon de notre figure 8, celui qu'arboraient Thévet et Le Testu, apporte à cela un démenti formel, puisqu'il montre que déjà les reconnaissances préliminaires s'accomplissaient sous le signe — c'est bien le cas d'employer ici cette expression dont on abuse — sous le signe, dis-je, de la réconciliation. Et il y avait là tout le contraire d'un prétexte à faire revivre les dissensions sur lesquelles ont passé plus de trois siècles de vie nationale.

GUILLEUX LA ROERIE.

II

Un soutien de la Réforme en Languedoc
Henri de Montmorency-Damville (1563-1594)

On sait que la lutte que les protestants menèrent pour sauver leur religion se divise en deux phases distinctes :

La première, où les Réformés subirent passivement les persécutions ordonnées par le gouvernement royal, se termine au moment où commencent les guerres de religion.

La deuxième est une période de lutte. Les Réformés prennent les armes en 1562. Des ambitieux se mêlent à eux et se servent du mouvement pour leurs intérêts particuliers. Les guerres de religion deviennent ainsi peu à peu des guerres politiques. Cette évolution se marque principalement dans le rôle de certains grands seigneurs catholiques qui permirent aux protestants, tout en combattant pour eux-même, de résister et de sauver l'indépendance de leur foi.

Henri de Montmorency-Damville en est le type même. Nous n'avons pas l'intention de retracer ici la longue et intéressante carrière de ce deuxième fils du connétable Anne de Montmorency. Son influence sur la politique générale française et le rôle qu'il assuma au sein du groupe d'hommes appelés *les Politiques,* partisans de la tolérance religieuse et du renforcement du pouvoir royal, ont été magistralement étudiés par F. C. Palm dans son ouvrage : *Politics and religion in sixteenth-century France. Henry of Montmorency-Damville uncrowned king of the south* (Boston, Ginn, 1927). D'un autre côté, son rôle régional comme gouverneur de Languedoc a été mis en lumière par J. Roman dans la note 16 du t. XII de l'*Histoire générale de Languedoc* par Dom Devic et Dom Vaissete.

Cependant ces deux derniers auteurs n'ont pas, à mon avis, suffisamment éclairci les relations de Damville avec les Réformés du Languedoc, et le but de cette étude est de montrer comment c'est chez lui que le parti protestant puisa une grande partie de sa force de résistance.

De par ses origines Henri de Montmorency-Damville ne semblait certes pas destiné à devenir un des champions de la cause protestante. Son père était toute sa vie resté fidèle à la religion où il était né et, si son frère aîné François était porté à la tolérance, Damville dans sa jeunesse avait la réputation d'un catholique fanatique.

Aussi, institué le 12 mai 1563 gouverneur de Languedoc sur démission de son père, y arrivait-il comme défenseur du roi et de l'Eglise. Il applique sans faiblesse l'édit de pacification de janvier 1562. Il ordonne de rétablir la religion catholique dans les places où elle a été supprimée. Il veut faire restituer les biens de l'Eglise, il établit des garnisons, désarme les habitants. Il interdit aux juges protestants d'invoquer le nom de Dieu dans leurs arrêts. Il refuse de laisser jouir les religieux apostats des bénéfices de l'édit. Il fait pendre par son prévot un ministre protestant coupable d'avoir prêché hors de son église ainsi que le capitaine de Beaucaire Taneguin de Porcelet, accusé d'avoir engagé, pendant la guerre civile, des soldats huguenots et d'être responsable de la mort de 800 catholiques. Pamiers, qui a refusé d'ouvrir ses portes aux troupes du gouverneur, est mise au pillage. La mort de quelques habitants, l'exil de huit cent autres ne font que contribuer à renforcer l'opinion que Damville est un ennemi dangereux de la cause protestante.

A tel point qu'en janvier 1565, Clausonne, chancelier du présidial de Nîmes, et Ferrière de Castres portent au roi, pendant le séjour de ce dernier à Toulouse, les doléances des protestants. Devant l'énormité des accusations, le connétable Anne s'écrie en présence de toute la cour qu'il faut, ou bien mettre ces deux personnages en prison pour propos calomnieux, ou exécuter son fils comme criminel d'Etat. Clausonne est jeté en prison jusqu'à conclusion d'une enquête, mais Ferrière peut s'échapper. Comme il fallait s'y attendre, l'affaire n'eut pas de suites pour le jeune gouverneur.

Damville en fait tant que Charles IX, connu cependant pour ne pas porter la Réforme dans son cœur, est obligé de le modérer. Il lui enjoint de ne pas refuser aux protestants les lieux d'exercice de leur culte que l'édit leur avait accordés, de cesser de poursuivre les délits commis avant la promulgation de l'édit, de n'expulser les pasteurs que pour raison majeure, et de laisser les gentilshommes protestants s'approcher de lui en armes.

Damville, au contraire, conseille à Charles IX de ne point

écouter les doléances des protestants qui viennent se plaindre à la cour et de les lui renvoyer puisqu'il connaît mieux la question, étant sur les lieux. Le roi refuse.

Mais bientôt les premiers indices de méfiance réciproque se manifestent entre les exaltés du parti catholique et Damville. Coligny, en 1569, envoya dans le Midi le capitaine protestant Montgommeri pour rétablir la situation militaire des Réformés, bien compromise en ces régions. Damville ne soutint alors que fort peu le gouverneur de Guyenne Montluc et refusa même d'envoyer ses troupes hors des limites de son gouvernement, prétextant qu'il avait besoin de ses soldats pour la sécurité des territoires confiés à sa garde. L'armée des princes commandée par Coligny passa par le Languedoc après les défaites de Jarnac et de Moncontour pour aller se refaire dans les territoires de la maison de Navarre. Ses soldats pillent les environs de Toulouse. Damville aurait dû s'engager à fond. Au contraire il ne combat que mollement et rencontre même Coligny dans une entrevue fort amicale. Sa conduite est telle, qu'exaspérés les Toulousains, catholiques fanatiques, écrivent au roi le 15 février 1570.

Que s'était-il donc passé pour expliquer une telle volte-face ? Ce n'était point pour des raisons religieuses que Damville, grand seigneur sceptique, et catholique de façade, semblait adorer ce que la veille il avait brûlé. Au combat de St-Denis (10 novembre 1567), le connétable Anne avait trouvé la mort. Avec lui disparaissait le plus solide pilier de la puissante dynastie des Montmorency. François, le nouveau duc, frère aîné de Damville, et ses cadets se voyaient donc en mauvaise posture face à leurs rivaux les Guise qui leur disputaient la faveur de la Cour et la toute puissance. Or, les Guise s'appuyaient sur la Papauté et la Cour d'Espagne. Privés de l'appui du connétable, les Montmorency se tournèrent donc, poussés par leurs intérêts de famille, vers les protestants. La présence dans les rangs des Réformés de Coligny et de ses frères, neveux du connétable Anne, facilita les choses. Bientôt, Thoré et Méru, les deux puînés de Damville, embrassèrent la Réforme. Naturellement Damville, tout en restant catholique, se rapprocha des protestants de Languedoc : par cette alliance il pourra s'opposer aux de Guise et même au roi.

Cette volte-face ne se fit pas en un instant. Damville commence par mettre le siège devant Sommières, un des centres les plus importants de la Réforme en Bas-Languedoc (1573), cependant que le roi le pousse à attaquer les Hugue-

nots du Gévaudan, à faire saisir et déférer au Parlement de Toulouse ceux de Villeneuve et à faire obéir ceux de Nîmes, il finit par s'emparer de Sommières ; mais il accorde à la garnison les honneurs de la guerre, et, ce qui achève de prouver que ce siège n'était qu'un trompe-l'œil, dès mai-juin, il négocie avec les protestants sous couvert de préparer la paix qui fut signée à La Rochelle en juillet 1573. Ce traité donnait aux deux religions le droit de vivre côte à côte, ordonnait une suspension d'armes et accordait l'amnistie.

La conduite hésitante de Damville, visiblement favorable aux Réformés, lui aliène bientôt la confiance et l'amitié du roi, qui le rend responsable du refus par les protestants d'une paix dure et sans garantie, et lui adjoint, à la fin de l'année 1574, un conseil composé entre autres du duc d'Uzès et de Truchon, premier président au Parlement de Grenoble. L'aigreur de Damville s'accroît. Poussé par les Guise, le roi finit par le destituer.

Parallèlement des pourparlers ont été engagés au nom de Damville avec les chefs protestants de la province, qui le pressaient de se joindre à eux pour obtenir une paix sérieuse fondée sur la liberté de conscience. Une trêve est conclue le 30 mai 1574 à Montpellier entre les protestants et Damville devant un simulacre d'assemblée. Elle devait durer jusqu'au 1er janvier 1575. Le Parlement de Toulouse décrète qu'il ne faut plus obéir au gouverneur. Quelques villes lui ferment leurs portes. Dans les autres, Damville met des garnisons à lui. Le roi nomme gouverneur à sa place le duc d'Uzès ; Damville reste à son poste malgré les menaces. Pour se fortifier, il resserre encore son alliance avec les Huguenots.

Le 1er août 1574, il fait porter par Clausonne et Saint-Germain des propositions directes à l'assemblée protestante de Millau. Il y est reconnu gouverneur de Languedoc et des provinces limitrophes sous l'autorité du roi et du prince de Condé (il était en effet Lieutenant général de Guyenne, Provence et Dauphiné depuis 1569). On lui adjoint un conseil d'administration et de finances, élu par les protestants et sans l'agrément duquel il ne peut prendre aucune décision. Il partage les emplois entre catholiques et protestants, met au courant le conseil des négociations, ne rétablit pas le culte catholique là où il a été supprimé, et rend la liberté aux prisonniers. La Cour devient de plus en plus hostile et le nouveau roi Henri III projette de chasser lui-même Damville de son gouvernement.

Celui-ci, poussé à bout, publie un manifeste qui est un

véritable appel aux armes le 13 novembre 1574. Il s'y élève contre les influences étrangères en France, la vénalité, l'injustice et la cruauté des catholiques. Il dénonce la tentative d'assassinat dont il a été l'objet de la part de Martinengo, agent du roi. Cette audace lui réussit. Tous les mécontents se joignent à lui. Il convoque le 7 novembre, de sa propre autorité, les Etats de la Province, tandis que le roi en convoque d'aûtres en Avignon. L'armée du roi s'étant dispersée, Damville attaque St-Gilles. Belloy venu porteur de propositions de la part du roi, est reçu devant tous les chefs protestants. Damville lui demande une paix juste qui devait être jurée par Henri III. Belloy veut répliquer, mais Saint-Romain, ancien archevêque d'Aix, devenu capitaine huguenot, le force à se retirer.

Une assemblée, réunie à Nîmes le 10 janvier 1575, établit l'union entre les *Politiques* et les Huguenots, et rédige une véritable constitution provinciale que Damville jura solennellement d'observer.

Il y est reconnu chef de la province sous l'autorité du prince de Condé. Les Etats provinciaux se réuniront chaque année. Le Tiers y aura une représentation double de celle de la noblesse. Le clergé n'est pas représenté. Les généraux et les gouverneurs des villes seront choisis par Damville sur une liste de trois candidats dressée par les Etats. Ils ne pourront s'immiscer ni dans la justice, ni dans les élections, ni donner aucune exemption d'impôt ou de logement de troupes. Damville pourra les casser pour rebellion ou malversation.

Rien ne sera innové dans l'organisation de la justice. Des chambres seront établies à Montauban, Millau, Castres et Mazères.

Les capitaines des villes seront responsables de la conduite de leurs soldats, jureront d'observer les règlements et ne pourront faire aucune expédition sans l'ordre de leurs chefs. Les soldats seront jugés en cas de délit par l'autorité militaire. Ils ne pourront s'absenter, ni changer de compagnie sans congé régulier. Les blasphèmes, les femmes et les rixes seront proscrits de l'armée. Chaque compagnie, aura suivant sa religion, un prêtre ou un pasteur. On fera un dénombrement des hommes capables de porter les armes dans tout le pays. Les capitaines seront choisis à l'avance. Les places inutiles seront démantelées, les étapes organisées.

Les impôts royaux, les décimes et au besoin les revenus ecclésiastiques seront employés à la défense de l'union. Ils

seront donnés à ferme et les fonctionnaires ne pourront en être fermiers. Aucune levée d'impôts ne pourra être faite sans l'autorisation de l'assemblée des Etats. La noblesse paiera sa part d'impôts pour l'entretien de l'armée. Les ministres seront payés par la Province. Le sixième des revenus ecclésiatiques sera réservé pour les pauvres. Les rançons imposées aux villes prises seront versées dans les caisses de l'Etat. Le maréchal (Damville l'était depuis 1566) choisira dans chaque généralité deux vérificateurs des dépenses et comptes publics. L'agriculture demeurera libre. Le commerce, sauf celui des munitions de guerre, sera protégé. Il est interdit d'avoir des relations avec l'ennemi sans autorisation. Tout contrevenant sera déclaré rebelle.

Ce document, joint aux décisions de l'assemblée de Millau, est une véritable constitution provinciale et fait du Languedoc un état pratiquement indépendant. Le traité donnait à Damville les pouvoirs nécessaires pour s'opposer à la Ligue, maîtresse du Sud-Ouest du Languedoc, et même au roi, ainsi que des ressources financières et des soldats. Mais, d'un autre côté, la liberté d'action du gouverneur était réduite, ce qui n'était guère du goût de ce « roi sans couronne » du Languedoc, épris de pouvoir et d'indépendance. De plus les tendances républicaines de ses alliés protestants l'indisposaient fortement.

Cependant la situation politique évoluait, et les Huguenots obtiennent un édit favorable, la paix de Monsieur (6 mai 1576). Damville en fait appliquer les clauses partout, sauf à Toulouse et même avec un peu trop de zèle au gré des protestants. Les relations se tendaient entre eux. Aussi le gouverneur avait-il, au mépris du traité d'union, engagé des négociations secrètes avec la Cour pour faire sa paix. Le roi, voulant perdre Damville, publie le texte de ces tractations peu après les Etats de Blois où il avait annulé l'édit.

C'est la rupture. Les Réformés s'assurent des places les plus importantes du Languedoc. A l'Assemblée de Lunel, le 27 février 1577, les protestants se séparent de Damville. Henri de Navarre comprenant que cette brouille risque de compromettre la situation de la Réforme dans le midi de la France, réconcilie les protestants à Damville, d'autant plus facilement que celui-ci était très mécontent de la conduite du roi à son égard. L'Assemblée de Pézenas, les 8-9 avril 1577, rend à Damville son autorité et lui accorde une pension.

Mais le gouverneur reprend bientôt ses négociations avec

la Cour, car il ne peut supporter les entraves que les Huguenots mettent à son autorité. Le roi accepte de rendre son amitié à Damville, si celui-ci abandonne ses alliés, se démet de son gouvernement et accepte de recevoir en fief le marquisat de Saluces. Mais cette dernière promesse est un leurre car jamais le Parlement de Paris n'aurait accepté l'inféodation d'un territoire appartenant à la couronne. Aussi Damville refuse. Le roi répand alors le bruit qu'il est pleinement d'accord avec le gouverneur, et les protestants le considèrent de nouveau comme un traître. Son frère Thoré est nommé à sa place général des Réformés. L'Assemblée de Nîmes, le 17 juillet 1577, demande à Damville de s'abstenir de faire entrer ses troupes dans les villes protestantes. La rupture semble cette fois définitive.

Damville met le siège devant Montpellier (juin-octobre 1577) malgré les efforts du roi de Navarre. Le 8 octobre 1577, le traité de Bergerac arrête les hostilités. Dans les années qui suivirent, le gouverneur, suspect aux Réformés, haï du roi et de la Ligue, resserre son amitié avec Henri de Navarre, comme lui détesté par la Cour et par les catholiques, et en qui il ne redoute pas le républicanisme des autres Huguenots. Dans son gouvernement, il fait preuve de justice et d'impartialité à l'égard des deux partis. Il s'unit avec la plus magnifique désinvolture, aux protestants du Dauphiné à qui il donne pour chef Lesdiguières, et avec les catholiques de Provence. Un mémoire du 6 mai 1579, adressé au roi Henri III, précise sa tendance *Politique*.

Le rapprochement de Damville, devenu duc de Montmorency par la mort sans enfant de son frère en 1579, avec Henri de Navarre se dessine à la Conférence de Castres où assistent, en outre, Condé, Châtillon et une partie de la noblesse protestante (17-25 mars 1585). Montmorency accompagne Henri de Navarre au prêche. Le roi de France s'étant rapproché du roi de Navarre par peur de la Ligue, Henri de Montmorency, fort de son consentement tacite, en profite pour réarmer. Au mois de juillet 1585, il signe avec le roi de Navarre et d'autres nobles protestants un manifeste où les idées des Politiques sont nettement exprimées. L'impression faite dans le pays est profonde. Le 1er octobre il publie en son nom propre un second manifeste. Après l'assassinat du duc de Guise, les royalistes se rapprochent des Huguenots. Le 29 mars 1586, l'Assemblée des Royalistes à Nîmes demande entre autres choses le libre exercice des deux religions et l'admission des Réformés à toutes les charges.

L'alliance de Henri de Montmorency avec le roi de Navarre marque la fin des volte-face. Il a trouvé sa voie et reste désormais fidèle au Béarnais dont il soutient puissamment la montée vers le trône. A l'égard des protestants, sa conduite tolérante est désormais fixée. Nommé peu après connétable de France, il quitte le Languedoc le 9 décembre 1594. Il y revient quelques années plus tard achever sa carrière dans la paix civile et religieuse enfin reconquise.

Le grand seigneur sceptique qu'était Henri de Montmorency a donc considérablement aidé la Réforme. Certes il n'a pu résister lui-même que grâce à l'appui des Huguenots du Languedoc. Mais que serait-il advenu de la nouvelle religion dans cette province si Joyeuse ou Montluc en avaient été gouverneurs ? C'est grâce à lui que le noyau protestant du nord-est du Languedoc a pu maintenir et vivre jusqu'à nos jours. Sans être taxé d'exagération, Henri de Montmorency, pour ses intérêts et ceux de sa famille il est vrai, a sauvé la Réforme en Languedoc, comme il a aussi contribué à la sauver en France par l'appui sans réserve qu'il a donné à Henri IV.

Henri DUBLED.

DOCUMENTS

Note sur l'emplacement du culte anglican à Paris, vers 1665

Après la signature de l'Edit de Nantes, puis à la suite de sa Révocation, les ambassadeurs ou envoyés étrangers en France conservèrent la faculté de faire célébrer des cultes à Paris pour leurs nationaux. Ces services eurent généralement lieu dans les différents hôtels loués par les diplomates, car ils n'avaient pas à leur disposition de demeures permanentes semblables à celles qui existent de nos jours. En principe, chaque titulaire s'installait selon sa convenance, et sans doute aussi, selon ses ressources. Si les *Almanachs,* publiés au XVIIIe siècle, permettent de prendre connaissance des perpétuels changements d'adresse qui résultaient de ces pratiques, il faut, trop souvent, se fier au hasard pour le XVIIe siècle. C'est pourquoi les moindres indications permettant de faire connaître avec certitude les endroits où s'établirent des représentants de souverains ou de princes appartenant à la religion réformée méritent d'être signalées. En effet, elles fournissent des données précises pour l'établissement de cette topographie historique et critique du Paris protestant, qui, malgré divers essais, reste encore à constituer et le sera, peut-être, un jour.

⁂

Dans son ouvrage sur l'*Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, M. le pasteur J. Pannier a établi un rapide exposé des débuts d'un culte anglican à Paris (1). Ils eurent lieu au commencement de l'année 1607. Casaubon assista, à l'occasion, aux services et l'historien P. de l'Estoile eut la curiosité de s'y rendre également une fois.

Une étude récente, publiée ici même sur les *Demeures de Grotius* a mentionné que, de 1630 à 1634, l'ambassadeur d'Angleterre, Isaac Wahe, logea quai Malaquais, où il occupa successivement deux maisons (2).

Un autre texte inédit nous a fait retrouver, une trentaine d'années plus tard, un successeur d'Isaac Wahe installé, non

(1) *Paris,* 1911, p. 47 et suiv.
(2) juin-juillet 1946, p. 143.

plus sur la rive gauche, mais sur la rive droite, à l'extrémité de la rue Saint-Honoré.

La région, annexée depuis peu à la ville de Paris, par suite de l'établissement d'un mur d'enceinte dû à Louis XIII, était alors assez déserte.

Certaines dispositions topographiques, les facilités d'accès qu'elles permettaient, durent être les raisons qui déterminèrent le choix de l'ambassadeur, malgré la présence de plusieurs couvents dans le proche voisinage. C'est, d'ailleurs, à un différend avec une de ces communautés que nous devons la connaissance de l'emplacement du culte anglican à Paris, vers 1665.

⁂

Venues de Toulouse, en 1635, des religieuses du Tiers-Ordre de Saint François avaient été établies par le président de Nesmond, près de la porte Saint-Honoré, reconstruite de 1631 à 1634, non loin de l'actuelle rue Royale. Leur couvent, qui se nommait le couvent de la Conception, s'étendait de la rue Royale à la présente rue Cambon approximativement.

Les murs et clôture de la nouvelle enceinte de Louis XIII, allant de la porte neuve Saint-Honoré au Temple, furent bâtis sur le jardin de la communauté. Leur tracé est visible sur le plan de Gomboust (1652) ; il suivait à peu près le tracé de nos boulevards.

Rue Saint-Honoré, les sœurs de la Conception eurent pour voisin, en 1640, un sieur de Mauroy, intendant des finances ; son hôtel se trouvait à la place du n° 378 de la rue Saint-Honoré. Derrière l'hôtel, un jardin ou terrain bordait le terrain des religieuses jusqu'à l'enceinte, selon une ligne qui correspond à peu près à la rue Cambon. Cette dernière devait être ouverte, en 1719, précisément sur l'hôtel en question (1).

En 1655, la maison de M. de Mauroy fut acquise par François Fouquet, évêque et comte d'Agde, frère du surintendant.

François Fouquet persuada la supérieure de la Conception de lui vendre « pour la construction d'une salle basse », un terrain de 17 toises de long sur 3 toises de large, sis « entre les pignons des cuisines et le mur de cloture de la cour d'icelles cuisines..., et les murs neufs de cloture de la ville de Paris, à prendre depuis l'encoignure dudit pignon des d. cuisines... et tout le long dud. mur de cloture dud. couvent jusqu'au droit d'un coude ou boulevard ou eperon du mur de la ville... » Cet éperon est également apparent sur le plan de Gomboust.

L'acquisition conclue, François Fouquet, au lieu et place de la « salle basse » prévue fit élever une terrasse et une fausse porte « pour descendre dans les fossez neufs de la ville », à cet endroit « défrichés en prairies et marais ».

---

(1) Sous le nom de rue Neuve-de-Luxembourg, le maréchal de Luxembourg ayant acheté l'hôtel de Mauroy, en 1673.

Tout alla bien un temps. Puis, François Fouquet « disposa de sa dite maison à Mre Pierre Monnerot ». A son tour, Monnerot « laissa le bail » à l'ambassadeur d'Angleterre.

Peu après, les sœurs de la Conception s'aperçurent, avec surprise, puis avec effroi, qu'il y avait nombre « *d'Anglois protestans* », qui faisaient « *leur prêche en ladite maison* ». Là, ne s'arrêtèrent pas leur découverte, leur déconvenue et leur affliction. Ces « *Anglois* », du moins elles l'affirmèrent, prirent l'habitude « *de faire continuellement des insolences* » sur la terrasse que François Fouquet avait eu la déplorable idée de construire.

Ces dames s'avisèrent, en outre, que par le moyen de « la fausse porte..., toutes sortes de personnes pouvoient... aller et venir sur ladite terrasse, ou. étant sur icelle, facilement monter par-dessus les murailles du couvent », lesquelles « à cause de lad. terrasse étoient devenues très basses ».

Aussi, en définitive, les sœurs s'estimèrent-elles en grand « danger que la nuit » les « Anglois protestans » ne passassent « par-dessus les murs » et n'allassent leur faire « quelques insolences » (1).

Pour toutes ces raisons, la Communauté de la Conception, dès 1663, se pourvut contre le contrat accordé au sieur d'Agde, c'est-à-dire à François Fouquet.

⁂

Il est inutile d'insister sur les péripéties de cette affaire, qui s'acheva au mois d'avril 1665 par une transaction devant notaires, entre les religieuses et « Messire Denzell Holles, Chevalier, seigneur et baron de Isfield, conseiller du Roi de Grande-Bretagne et son ambassadeur Extraordinaire auprès de Sa Majesté Très Chrétienne ».

L'ambassadeur consentait à ce que les sœurs « fassent faire un mur tirant au coin de leurs batiments aux murs de la ville... pour retirer à elles led. héritage de 17 toises... » Une porte devait permettre de donner accès au jardin de l'ambassadeur pour « la considération » duquel les religieuses consentaient à ce qu'il conservât la jouissance de la terrasse, objet du litige.

⁂

Il ressort de cet exposé que de septembre 1663 à août 1665, au moins, le culte anglican eut lieu à l'hôtel de Mauroy, rue Saint-Honoré et que les fidèles entraient, probablement « par les fossés de la ville, à cet endroit, défrichés en prairies et marais ».

De même qu'une trentaine d'années auparavant, le culte luthé-

(1) Archives nationales, S. 4.673, dossier 2.

rien organisé par Grotius avait eu lieu rue des Saints-Pères dans la maison de Paul Bailly, aumônier du Roi, abbé de S. Thierry-au-Mont-d'Or-les-Reims, le culte luthérien fut ainsi célébré sous le patronage indirect de l'évêque d'Agde. Plutôt qu'une curieuse coïncidence ne convient-il pas de voir dans ces faits le témoignage d'une largeur de vue, d'une tolérance tacite, dont le XVIIe siècle offre d'autres exemples, avant l'intervention décisive et néfaste de malfaisants génies et d'une mauvaise fée ?

Jean BERAIN.

Les meubles d'inspiration protestante du Languedoc cévenol

Dans le numéro de juillet-septembre 1938 du *Bulletin*, nous avons donné un résumé de nos recherches relatives aux armoires à figurations bibliques constituant une particularité peu connue du mobilier fabriqué dans le Languedoc-Cévenol durant une partie du XVIIe siècle, vraisemblablement, avons-nous déjà dit, et répétons-nous, entre la proclamation et la révocation de l'Edit de Nantes.

Dans les années qui ont suivi, nous avons continué nos recherches, mais obligé, par suite des difficultés de transports survenues, de remplacer souvent les visites par de simples échanges de correspondance. Ce complément de recherches, outre confirmation des remarques antérieures indiquant l'existence d'une école artisanale à facture très caractéristique, nous a permis d'ajouter quatre nouvelles armoires à sujets bibliques aux vingt-cinq précédemment énumérées.

De ces quatre nouvelles armoires, trois présentent encore des scènes se rattachant à l'histoire de Suzanne, dont deux se jumellent respectivement à des pièces déjà étudiées et pouvant être considérées comme sortant des mêmes ateliers. L'autre, vue à Montpellier, est, au contraire, quoique de semblable inspiration, d'un travail un peu différent, moins archaïque, donnant plus de vie aux attitudes des personnages.

En ce qui concerne la quatrième armoire supplémentaire, vue à Montpellier également, elle présente une variante dans le dispositif des panneaux, cinq par porte au lieu des trois habituels. Sur ces panneaux alternent des scènes de l'histoire d'Abraham et de celle de Joseph.

Ce nombre exceptionnel de cinq panneaux à chaque porte, deux dans le haut, deux dans le bas et un, en largeur, au centre, est intéressant à noter, car il fait la liaison entre le type trois panneaux des armoires à grandes figurations et celui des six, correspondant aux armoires à compositions plus restreintes ou simplement décoratives.

Mais la petite amplification de la série des armoires bibliques n'est pas le point principal de cette adjonction à la note de 1938. Cette amplification n'est signalée qu'occasionnellement, en reparlant, pour un autre motif, de l'influence protestante sur la décoration de certains meubles du XVIIe siècle. Les recherches postérieures à 1938 nous en ont donné une preuve nouvelle,



plus intéressante que l'ajout de quelques pièces supplémentaires à l'ensemble des armoires à figurations bibliques précédemment étudiées et cataloguées.

Dans la note de 1938 nous écrivions qu'à côté du travail influencé par l'esprit protestant il y avait eu aussi des fabrications de meubles analogues où les motifs décoratifs étaient nettement en dehors de cette influence ; meubles à sujets mythologiques, à figurations symboliques et à personnages équestres ;

ces derniers déjà connus et signalés sous la dénomination de « meubles à cavaliers ».

Nous n'avions pas le moins du monde pensé, au début de nos recherches, que cette dernière catégorie pouvait présenter aussi un reflet du protestantisme.

En principe, nous avions supposé que, parmi les « meubles à cavaliers » ceux comprenant quatre portes au lieu de deux — bahuts plutôt qu'armoires — correspondaient mieux au mobilier du XVIe siècle qu'à celui du XVIIe siècle. Les plus connus d'entre eux sont ornés de personnages se rattachant par le costume et l'allure à des figures typiques de l'antiquité. M. de Champeaux, dans son ouvrage *Le Meuble,* collection de la bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, en signale un où les cavaliers sont accompagnés de noms ne laissant aucun doute à ce sujet : — *CYRUS MAJOR* — *ALEXANDER MAGNUS* — *NINUS* — *JULIUS CESAR.* Nous avons vu nous-même à Pézenas, une armoire où les figures équestres, en double dans le haut et dans le bas du meuble, portent, respectivement, les désignations écrites : *ALEXANDER* et *JULIUS CESAR.*

Par la suite, nous avons eu sous les yeux des meubles à cavaliers où l'adjonction d'emblèmes héraldiques nuit aux rapports avec l'antiquité. Sur l'un d'entre eux les personnages portent même les costumes militaires du XVIIe siècle, précisant un travail devenu contemporain de la période des figurations bibliques.

Mais, plus récemment, nous avons rencontré mieux, bien mieux. Nous avons vu des figures équestres nettement rattachées à l'inspiration protestante. Elles ornent un meuble se trouvant au château de Salinelles, près de Sommières, dans le Gard, sur lequel les cavaliers représentés dans les panneaux supérieurs sont Gustave-Adolphe et Maurice de Nassau.

L'identité ne peut être discutée ; les noms sont inscrits en ligne horizontale sur un baldaquin : *GUSTAVO ADOLPHO D. G. SUEDORUM REX,* sur l'un, *MAURICIUS D. G. PRIN. AUR. CUM. NASS. MARC. VERAE ET VLISS. PROV. BEL,* sur l'autre.

Ces deux princes, on le sait, eurent dans l'histoire le qualificatif de « Protecteurs du Protestantisme ». Le désir de les glorifier en plaçant leur image dans l'ornementation d'un meuble n'a pu être que de source protestante. Si l'on avait voulu n'effectuer qu'une œuvre artistique on aurait choisi plus normalement, comme on les voit sur un meuble du Musée de Cluny, les images des rois de France Henri IV et Louis XIII.

La remarque, relativement récente, dans la série des meubles à cavaliers, d'une manifestation de propagande protestante plus précise encore que les rappels bibliques pourrait n'être qu'un premier pas dans une direction nouvelle.

Doit-on considérer le meuble du château de Salinelles comme une unité documentaire ? N'a-t-il pas eu des précédents, des répliques, des imitations ?

Les meubles à cavaliers méritent dorénavant un examen plus

attentif. Sur ceux ne présentant que des images d'apparence anonyme ne peut-il exister d'autres personnages liés aux luttes de la Réforme ?

Aussi, comme nous l'avons déjà fait au début de nos recherches sur les armoires à figurations bibliques, venons-nous faire appel à l'obligeante collaboration de tous les lecteurs que ce point d'histoire confessionnelle intéresse. Les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur les meubles à cavaliers pouvant présenter des silhouettes autres que celles des personnages antiques s'y trouvant d'ordinaire seront reçus avec gratitude par leur serviteur soussigné.

Henry BAUQUIER,

Conservateur des Musées archéologiques de Nîmes.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

André LATREILLE, docteur ès-lettres. *Napoléon et le Saint-Siège* (1801-1808). *L'ambassade du cardinal Fesch à Rome.* (Biblioth. d'hist. contemporaine). Paris, Alcan, 1935, XXXVIII-636 p.

LE MÊME, *Le catéchisme impérial de* 1806. Soc. d'édition les Belles-Lettres, Paris (Annales de l'Université de Lyon), 1935. — Etudes et documents pour servir à l'hist. des rapports de Napoléon et du clergé concordataire, XVI-219 p.

Il nous est agréable de recommander expressément à nos lecteurs ces deux ouvrages, d'une documentation et d'une objectivité vraiment impeccables. S'ils contribuent avant tout à définir la politique religieuse que Napoléon appliqua à l'Eglise catholique, ils éclairent aussi, comme par contre-coup, l'histoire, encore peu précisée dans le détail, des rapports entre le pouvoir consulaire puis impérial et les autres cultes (protestants, tant luthérien que réformé, — et israélite), tels que les réglementèrent les articles organiques de la loi du 18 germinal an X (13 avril 1802).

Entre plusieurs chapitres, auxquels il faudrait nous arrêter si la place ne nous était mesurée, remarquons du moins comment se détache la figure d'un personnage comme l'archevêque de Besançon, Mgr Lecoz ; si ce prélat doit retenir spécialement l'attention, c'est surtout à cause de la réelle indépendance que, plus hardi que tant de ses confrères restés velléitaires, M. de Besançon osa plus d'une fois manifester envers le despote. On sait qu'entre Lecoz et Rabaut le jeune il s'est échangé, pendant plusieurs années, une correspondance des plus curieuses, visant la réunion des Eglises. Encore que ni cette tentative ni d'autres (Tarabaud, etc.) n'aient abouti à un résultat concret, il demeure significatif de voir se poursuivre, en pleine époque impériale, ces manifestations d'un « œcuménisme » avant la lettre. Nous espérons en caractériser exactement la physionomie et la portée, s'il nous est donné de mener à bonne fin l'élaboration, actuellement entamée, du tome IV (1802-1914) de l'*Histoire générale du protestantisme en France,* dont notre regretté maître John Viénot (1859-1934) a publié les deux premiers volumes (*des origines à* 1685) et dont le troisième (*le « Désert »*

— *la Révolution jusqu'au Concordat*) résultera, Dieu voulant, de la collaboration posthume des savants Charles Bost (1871-1943), pour la période qui va de 1685 à 1760 environ, et Emile-G. Léonard, notre laborieux confrère d'Aix-en-Provence, qui doit retracer l'étape tout aussi mémorable aboutissant aux fameux « articles organiques » sus-visés.

M. Latreille s'est acquis d'autres titres encore à la reconnaissance des amis de l'histoire et de tout le grand public cultivé. Car on lui doit désormais — et cela ne pouvait passer inaperçu — le tome Ier (Paris, Hachette, 1946) d'une grande histoire de *l'Eglise et la Révolution : I. Le pontificat de Pie VI et la crise française*, 1789-1799, « exposé souple et nuancé, qui ne veut négliger ni les facteurs personnels (Talleyrand, Maury...), ni les grands mouvements collectifs » (1), et qui renouvelle à fond un sujet attachant entre tous, après des travaux déjà anciens, ceux d'E. de Pressensé, par exemple, et après les contributions plus récentes, assez diversement conçues et d'étendue variable, qu'on doit à P. de La Gorce, à Aulard, à Mathiez, à G. Lefebvre, etc. M. Latreille prépare un second volume, concernant la période du Consulat et de l'Empire, 1799-1815, Pie VII étant souverain pontife.

Il suffit de prendre connaissance de la vaste bibliographie raisonnée des volumes que nous signalons, pour constater que l'érudit auteur n'a rien ignoré de tant soit peu notable, dans l'énorme masse documentaire que les historiens d'une époque encore relativement peu éloignée de nous dans le passé, et pourtant voilée déjà par la distance, sinon par les enjolivements légendaires, sont tenus de soumettre avant tout à la critique la plus rigoureuse. Nous remercions vivement l'éminent professeur lyonnais de ses précieux apports à des études dont la signification pratique, pour l'époque bouleversée où nous avons à œuvrer, sautera aux yeux de chaque esprit soucieux d'adapter, jour après jour, les grandes leçons du passé aux éternels problèmes de la vie spirituelle, et d'y puiser de meilleurs motifs permettant de ne désespérer jamais du progrès libérateur et providentiel.

Jacques MARTY.

Marcel Pin : *A côté des Camisards*. Uzès, Ateliers Henri Peladan, 1944, in-12, 85 p.

Bien que riche en faits de toutes sortes, la « petite histoire protestante » n'a pas encore inspiré des publications nombreuses. C'est pourquoi, il faut savoir gré à M. Marcel Pin de nous présenter quelques vivants récits, qui relatent des épisodes curieux, émouvants ou héroïques « à côté des Camisards ».

R.-A. W.

---

(1) Henri Marrou, dans *Le Monde*, 1er janvier 1947.

Saint-Cyran, d'après les sources manuscrites et imprimées des grandes bibliothèques de Paris. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg par Louis-Frédéric Jaccard. Lausanne, 1944.

Une étude fouillée, étayée par de vastes lectures, enrichie de nombreux documents ; étude éclairée et fortifiée par une chaude sympathie intellectuelle, voilà ce qui frappe au premier abord. Cet ouvrage est tout ensemble le récit d'une vie, une étude de psychologie religieuse et un morceau d'histoire.

Saint-Cyran est à la fois un homme et un symbole, le père d'une lignée spirituelle et un drapeau. Son histoire est l'histoire d'une âme dont le rayonnement illumine et embrase quelques âmes d'élite. Il inspire, à Port-Royal, un petit groupe qui a écrit un chapitre à part dans l'histoire religieuse de la France. Raconter sa vie c'est décrire l'évolution d'une personnalité puissante, pétrie de théologie et qui s'en dépouille jusqu'à se poser pour but de « devenir parfait chrétien, ce à quoi la théologie ne sert guère » (p. 172).

Saint-Cyran est un initiateur, un chef de file qui apporte autant de soin à se tenir caché, que d'autres à recruter des adhérents. Il fuit les honneurs qui le sollicitent, mais pour avoir méprisé les faveurs de Richelieu et les avances du pouvoir, il sera jeté dans un donjon dont il ne sortira qu'après la mort du cardinal-ministre, pour mourir bientôt lui-même.

Il appartient au renouveau catholique qui suit la Réforme, renouveau qui a provoqué une floraison d'œuvres comme l'ordre de l'Oratoire avec le cardinal de Bérulle. les sœurs de charité avec Vincent de Paul, mais il en écrira un chapitre à part, celui de la vie intérieure profonde, le chapitre qu'on peut appeler « l'esprit de Saint-Cyran » et qui se résume en trois mots : Vérité, charité, humilité (p. 234).

A l'origine, il se trouve dans le courant qui veut régénérer le catholicisme. Dans ce but il se livre avec acharnement à l'étude des Pères de l'Eglise, et surtout de saint Augustin. Les premiers siècles sont l'époque normative du christianisme, ceux qui viennent après suivent une voie déclinante (p. 264-265). La notion de l'absolue souveraineté de Dieu avec la toute-puissance de la grâce s'impose à son esprit. Désormais sa vie prendra une direction dont elle ne variera point : indépendance totale à l'égard de l'homme, soumission totale à l'égard de Dieu. Sur cette voie il allait se heurter aux jésuites, puisque les disciples de saint Ignace relèvent le rôle de l'homme dans l'œuvre du salut ; par contre il se rapproche des réformateurs et de leur doctrine. Aussi n'est-il pas étonnant que Saint-Cyran et ses disciples recueillent les sympathies protestantes.

« Port-Royal, écrit notre auteur, a été matériellement rayé de l'histoire de France. Cette injuste exclusion l'a fait entrer dans la circulation universelle des valeurs qui ne peuvent périr. Sous tous les cieux et dans tous les temps, des âmes vivantes se

sont comme agrégées à cette invisible communauté. Et peut-être que les plus empressés à recueillir cet héritage furent les réformés de langue française » (p. 302).

Le Saint-Cyran de M. Jaccard est un ouvrage d'histoire, en même temps que la description d'une vie intérieure examinée dans son principe et son développement. Ceux qui s'appliquent à l'étude du sentiment religieux dans ses diverses formes et sous ses multiples modifications trouveront dans ce bel ouvrage beaucoup de matériaux et de nombrux sujets de méditation. N'est-ce pas enrichir l'âme humaine que de montrer les sources d'une éminente vie spirituelle ? Œuvre de science scrupuleuse, de pénétration psychologique et de piété, tel m'apparaît ce livre.

P. BEUZART.

NÉCROLOGIE

Georges PRUD'HOMME

Le maître graveur en médailles Georges Prud'homme était Rochelais de bonne race, très attaché à sa ville natale. Alors qu'il n'était qu'un jeune homme, ayant des dons d'artiste, la municipalité de La Rochelle falicita ses études. Il fut même envoyé, à un moment où sa santé inspirait des inquiétudes, passer une saison d'hiver à Alger, où nous eûmes l'occasion de faire sa connaissance.

Le jeune artiste vint suivre sa carrière à Paris, où il se spécialisa. Une de ses premières œuvres fut la plaquette du tricentenaire de la Faculté de Théologie de Montauban (1901). Il trouva des protecteurs dans le monde parisien protestant. De nombreux travaux lui furent confiés. C'est ainsi qu'il fixa dans le bronze les profils de Jean et Henri Monnier, Raoul Allier, Gaston Doumergue, Pierre Loti, Eugène Réveillaud, Charles Wagner, J.-E. Roberty ; pour ce dernier, l'un de ses chefs-d'œuvres, il grava une plaquette frappée à la Monnaie et une fonte de plus grandes dimensions.

Vers 1921, le Ministre des Postes et Télégraphes avait décidé que nos timbres-postes devaient porter une effigie qui répandrait dans le monde entier le renom scientifique de la France. Celle de Louis Pasteur était tout indiquée. Il existait plusieurs médailles reproduisant les traits du grand savant. Ces médailles furent présentées à Mme Vallery-Radot, fille de Pasteur, qui sans hésiter choisit celle qu'avait gravée Prud'homme. Celui-ci eut l'honneur d'avoir donné le type d'un timbre français, tiré à des millions d'exemplaires, qui fut en cours pendant plusieurs années, portant la signature du graveur de la médaille.

Georges Prud'homme donna aussi le type d'un timbre commémoratif de Costa Rica (Amérique Centrale) et de monnaies pour la Syrie.

D'autres travaux répandirent son nom. Beaucoup de membres de l'Institut, de docteurs et chirurgiens célèbres, de

chefs militaires tels que le Maréchal Foch ou le Général Weygand, passèrent par son atelier et eurent leur effigie fixée de façon vivante, vibrante, et destinée à franchir les siècles, tandis que dessins, peintures et photographies auraient disparu depuis longtemps. La Société de l'Histoire du Protestantisme Français a, dans une vitrine de sa bibliothèque, réuni presque toutes les œuvres de Georges Prud'homme, comme il convenait pour un artiste protestant de cette valeur.

Il était né le 9 février 1873 ; il est mort le 17 février 1947. Ses obsèques ont été présidées par M. le pasteur Dartigue, de l'Eglise de Pentemont. Nous présentons à sa veuve et à sa fille l'hommage de notre admiration pour l'artiste qui vient de nous être repris, et l'expression de notre très vive et très cordiale sympathie.

André MONOD.

OUVRAGES REÇUS

La Sainte Bible, 2 volumes. Traduction nouvelle selon la Vulgate. Illustrée par Gustave Doré. Don de Mlle Yvonne Estrabaut en souvenir de ses parents, Mme et M. Paul Estrabaut.

Général CLÉMENT-GANDCOURT : *La Coupe d'Amertume* (1940-1942). Les Lettres Françaises, Paris.

Jacques MARTY : *Timothée Colani, théologien protestant* (1824-1888). Essai biographique. Fischbacher, Paris 1947.

Henry BAUQUIER : *La sève bout... la graine germe* (1943-1944). Chastanier et Alméras, Nîmes, 1945.

Samuel MOURS : *Marie Durand-Pierre Durand*. Publ. du Musée du Désert, 1946.

Paul GAMBIER : *Pages vendéennes. La Brossardière terre inhumaine* (1595). Lussaud, Fontenay-le-Comte, 1946.

Alexis FRANÇOIS : *Les sonnets suisses de Joachim Du Bellay*. Librairie de l'Université, Lausanne, 1946.

Léon-E. HALKIN : *De l'Inquisition à la Tolérance*. Bruxelles, 1939.

Les Colloques d'Erasme. Textes choisis. Collection Lebègue, Bruxelles, 1946.

L'édit de Worms et la répression du luthéranisme dans la principauté de Liège. Louvain, 1946.

R. de LINIÈRE : *Un ambassadeur de Louis XIII en Hollande* (1623-1624), *Benjamin Aubery sieur du Mourier* (1566-1636). Le Mans, 1944.

Pierre Ch. MARCEL : *A l'Ecole de Dieu.* Paris, 1946.

Jean JOUSSELIN : *Saint Paul et ses Compagnons.* Paris, 1946.

J.-N. BAKHUIZEN VAN DEN BRINCK : *S. Caecilii Cypriani Episcopi carthoginiensis martyris, scripta quœdam.* La Haye, 1946. — *Q. Sept. Florentis Tertulliani Libri de praescriptione haereticorum adversus Praxeam.* La Haye, 1946.

Cilette BLANC : *Genève et les origines du mouvement prophétique en Dauphiné et dans les Cévennes.* Zurich, 1943.

Lysie STEPHAN : *Le matin vient.* Courrier des Arts et des Lettres, Paris, 1946..

Paul-E. MARTIN : *L'Université Militante* (Allocution prononcée à l'occasion de la réouverture des cours universitaires, le 21 octobre 1946). Genève 1946.

Notre Société adresse ses remerciements à tous ces donateurs qui enrichissent nos collections et souhaite que leur exemple soit suivi.

Nous devons encore exprimer notre reconnaissance d'une manière particulièrement vive à M. le médecin-colonel Sambuc qui a bien voulu copier, pour les archives protestantes conservées dans notre bibliothèque, le *Registre des baptêmes de l'Eglise réformée de Montjoux, annexe de Dieulefit* (1608-1669).

Le Gérant, P. DE FÉLICE.

Imp. Corbière et Jugain - Alençon